

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2023

Etaient présents : M Bruno HAMEL, Mme Roselyne CHAMPVALONT, M Joël BEUVE, Mme Emilie LAURENT, M Christian VILDEY, M Rémy VILDEY, M Francis LEVAVASSEUR, Mme Angélique SIMON, M Bertrand SAUVAGE, Mme Laurence RAULLINE, Mme Karine CHAUVIN.

Absents excusés : M Michel HOUSSIN ayant donné procuration à M Bruno HAMEL, M Germain SUBLIN, Mme Céline BRUNETEAU.

Absent : M Cyril DEPERIERS.

M Joël BEUVE a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

PROCES-VERBAL

Le conseil municipal valide le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2023.

Del n°01 – 07/11/2023 – COMMERCE : PROPOSITION DE VENTE DU FONDS DE COMMERCE

M le Maire rappelle au conseil municipal que le conseil municipal a décidé lors de la séance du 12 octobre 2023 de proposer un prix de vente ferme à 28 000 € pour acquérir le fonds de commerce de M Cédric LEMOINE.

Me le Maire donne lecture du courrier de M Cédric LEMOINE refusant la proposition du conseil municipal.

Considérant l'évolution de l'affaire,

Considérant le souhait du conseil municipal de maintenir le commerce dans la commune,

M le Maire propose au conseil municipal de revoir l'offre faite pour acquérir le fonds de commerce.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (9 pour, 1 contre, 2 abstentions),

ACCEPTE de faire une nouvelle offre pour acquérir le fonds de commerce.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (10 pour, 2 abstentions),

DECIDE de faire une proposition de prix à 35 000 €,

DIT que l'offre est valable jusqu'au 18 décembre 2023 (date de réception de la réponse en mairie),

ACCEPTE de mettre fin au bail de M Cédric LEMOINE en cas d'acceptation de l'offre de la commune à la date d'achat du fonds de commerce,

AUTORISE M le Maire à signer tout document nécessaire concernant l'achat de ce fonds de commerce.

Del n°02 – 07/11/2023 – SUBVENTIONS 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les subventions 2023 de la façon suivante :

Société de chasse	200 €	
Aubigny Sporting Club	700 €	300 € pour le 70ème anniversaire
Comité des fêtes	500 €	

M Francis LEVAVASSEUR n'a pas participé au vote de la subvention de l'association Société de chasse.

M Bertrand SAUVAGE, M Rémy VILDEY et M Christian VILDEY n'ont pas participé au vote de l'association Aubigny Sporting Club.

Del n°03 – 07/11/2023 – SIATR : PROJET DES REFOUDS

M le Maire présente au conseil municipal le projet du SIATR d'aménagement de la carrière des Refouds.

Pour rappel la commune de Marchésieux est propriétaire d'une carrière qui n'est plus exploitée aujourd'hui, et a proposé au SIATR de lui mettre à disposition pour l'aménager.

Le SIATR a travaillé avec le CAUE. Cette carrière se situe à proximité de la base de loisirs de l'étang des Sarcelles et du terrain de football de Saint-Martin-d'Aubigny, facilement rejoignable par des chemins existants. Le SIATR souhaite lancer une consultation de marché public pour recruter un cabinet d'études. Dans un premier temps, jusque trois bureaux d'études seront sélectionnés. Ceux-ci présenteront une

esquisse de ce qu'ils envisagent pour le projet contre rémunération, déjà budgétisée dans le budget du SIATR. Ensuite, un cabinet d'études sera sélectionné et approfondira les propositions de ce que le SIATR peut réaliser pour ce Parc Rural Sport Nature Santé pour un montant défini dans la consultation de 30 000 € HT. Le SIATR ne pouvant pas financer cette somme, les communes de Marchésieux, Feugères et Saint-Martin-d'Aubigny sont sollicitées en proratisant la somme selon le nombre d'habitants par commune.

M le Maire demande au conseil municipal avant que le SIATR lance la consultation un accord de principe à la participation des communes pour le financement de l'étude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord de principe au financement de l'étude par les trois communes en proratisant la somme selon le nombre d'habitants par commune.

Del n°04 – 07/11/2023 – TRAVAUX DE REGROUPEMENT DE DEUX LOGEMENTS EN UN SEUL LOGEMENT LOCATIF RENOVE – Déclaration de sous-traitance

M le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du marché de travaux concernant le regroupement de deux logements en un seul logement locatif rénové le titulaire du lot 3 a présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct :

LOT 3 – COUVERTURE ARDOISE : MARIE ET CIE, 6 rue du Marais, 50570 REMILLY-LES-MARAIS a déclaré une déclaration de sous-traitance au profit de BILLARD ENERGIES, La Picoterie, 50250 SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT en vue de lui confier le gainage de la cheminée du chantier pour un montant de 1 437,58 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le sous-traitant proposé pour les travaux énoncés ci-dessus,

VALIDE les conditions de paiements,

AUTORISE M le Maire à signer la déclaration de sous-traitance et tous documents se rapportant à cette affaire.

Del n°05 – 07/11/2023 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TARIF 2024

M le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le tarif d'assainissement 2023 et propose une augmentation pour tenir compte de l'inflation depuis la dernière modification des tarifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 pour, 1 contre),

FIXE le prix du M3 à 2,10 € HT à partir du 1^{er} janvier 2024.

Del n°06 – 07/11/2023 – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MARCHESIEUX POUR LE CALCUL DES COÛT D'UTILISATION DU MATERIEL ET DES AGENTS – BASE DE LOISIRS - ASSAINISSEMENT

M le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les employés des communes de Marchésieux et Saint-Martin-d'Aubigny travaillent pour la base de loisirs et pour la station d'assainissement des Boscqs. Ils utilisent le matériel communal pour faire ces travaux. Les communes en fin d'année calculent le coût de revient pour ces travaux.

Il y a lieu de réviser la base de calcul pour le coût d'utilisation du matériel et le coût des agents.

Il est proposé au conseil municipal le coût suivant :

MATERIEL	PROPOSITION COÛT
Tracteur	32 € / h
Tractopelle	46 € / h
Tracteur + broyeur sans clôture	39 € / h
Débroussailleur	2 € / h
Tronçonneuse	2 € / h
Tracteur tondeuse	12 € / h
Souffleur à feuilles	2 € / h
Désherbeur thermique	2 € / h
Agent	Coût réel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE ces coûts d'utilisation du matériel et des agents à compter du 1^{er} janvier 2022.

AUTORISE M le Maire à signer la convention.

Del n°07 – 07/11/2023 – MAISON DE LA BRIQUE – Remboursement de facture

M le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre de Halloween au musée de la maison de la Brique, M Théo GÉNARD a fait l'achat de fournitures pour un montant de 13,64 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M le Maire à rembourser à M Théo GÉNARD la somme de 13,64 €.

Del n°08 – 07/11/2023 – VAISSELLE SALLE DE CONVIVIALITE – Validation devis

M le Maire rappelle au conseil municipal le projet de changement de vaisselle de la salle de convivialité.

Mme Laurence RAULLINE présente le devis modifié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les devis de l'entreprise Ecotel d'un montant de 1 856,28 € HT soit 2 227,54 € TTC et 6 983,61 € HT soit 8 380,33 € TTC.

AUTORISE M le Maire à signer ces devis et toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Del n°09 – 07/11/2023 – VIREMENT DE CREDITS

M le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits concernant l'acquisition de matériels divers et l'achat de la vaisselle de la salle de convivialité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE les virements de crédits suivants :

Budget communal

Fonctionnement

Dépenses 61521 Terrains - 12 000 €

Dépenses 023 Virement à la section d'investissement + 12 000 €

Investissement

Recettes 021 Virement de la section de fonctionnement + 12 000 €

Dépenses 2188 op 71 Autres op. Acquisition matériels + 1 000 €

Dépenses 2188 op 58 Autres op. Salle de convivialité + 11 000 €.

Del n°10 – 07/11/2023 – FONDS DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NON PROTEGE

M le Maire informe le conseil municipal que le grand séchoir du musée de la Brique est très abîmé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE auprès de la Fondation du Patrimoine une subvention dans le cadre du Fonds de sauvegarde du patrimoine non protégé.

AUTORISE M le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

DECISIONS SIGNEES EN VERTU DE LA DELIBERATION DE DELEGATION DE MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE DU 25/05/2020 – Période du 13/10/2023 au 07/11/2023

Décision n°28	18/10/2023	SIGNAUX GIROD - Panneaux passage bovins, pour un montant de 180,67 € HT soit 216,80 € TTC
Décision n°29	27/10/2023	SONELEC - Réparation sono, pour un montant de 125,00 € HT soit 150,00 € TTC
Décision n°30	30/10/2023	SM3 - Réparation fuite hydraulique tracteur, pour un montant de 3 538,17 € HT soit 4 245,80 € TTC
Décision n°31	06/11/2023	SCP HUISSIERS NORMANDS ASSOCIES - Constat état des lieux sortie logement briqueterie, pour un montant de 311,81 € HT soit 370,37 € TTC

DIVERS

FPIC : la commune devrait percevoir 9 344 € au titre du FPIC.

Zéro artificialisation nette : plan visant à stopper toute artificialisation des sols d'ici 2050. La loi autorise la consommation de l'espace à hauteur de 50 % des espaces urbanisés entre 2010 et 2015.

Chemins de randonnées : un circuit envisagé par la communauté de communes entre Feugères et Saint-Martin-d'Aubigny est opérationnel.

Commission animation : spectacle de Noël le 22 décembre 2023 à 19h00 à la salle de convivialité avec un spectacle de cirque et magie ; Vœux des agents le 05 janvier 2024 à 19h00 ; Opération un arbre une naissance lors des vœux de la municipalité.

Commission communication : bulletin communal n°61 pour février 2024 – à prévoir en 2024 : 30 ans du musée de la Maison de la Brique / 40 ans de l'Adame / 80^{ème} anniversaire du Débarquement.

Sainte Barbe : 25 novembre 2023 à Périers.

Rapport annuel SDeau : présentation du rapport aux membres du conseil.

Vœux 2024 : 07 janvier 2024 à 10h45.

Bleuet de France : courrier du Préfet invitant les élus à porter l'insigne du bleuet de France de début mai jusqu'au 8 mai puis de début novembre jusqu'au 11 novembre en vue d'une meilleure reconnaissance.

Proposition du curé de la paroisse de Canisy : journée retrouvailles de tous les « Saints Martin » du Département le dimanche 23 juin 2024 dans la commune de Saint-Martin-de-Bonfossé. Voir si le Comité St Christophe serait intéressé.

AS Taute supérieure : assemblée générale le 22 novembre 2023 à 14h à la mairie de Marchésieux.

Avenant CRTE : contrat signé entre la communauté de communes et l'Etat permettant aux communes d'inscrire leurs projets d'actions et d'identifier les financeurs et de pérenniser l'engagement de chaque partenaire. Un avenant va être rédigé afin d'intégrer les nouvelles actions. M le Maire propose d'inscrire l'électricité et le séchoir du musée de la Brique et la reprise du commerce.

Concours Carrousel : Félicitations à Louise BILLON qui a obtenu la médaille d'or dans la discipline « Carrousel » catégorie Club Carrousel au Generali Open de France.

Tempête Ciaran : dégâts recensés à ce jour :

- Presbytère : cyprès tombé sur le garage ;
- Camping : arbres barrent la route d'accès ;
- Préau de la salle : toiture soulevée ;
- Route de St Christophe : barrée par un gros chêne – arrêté municipal de la circulation pris ;
- Chapelle St Christophe : quelques tuiles à replacer et une tête de sapin à enlever ;
- Musée de la Brique : route non accessible – beaucoup d'arbres tombés ;
- Eglise : toiture a souffert, des ardoises parties ;
- Hangar local technique : tôles changées ;
- Club house terrain de foot : toiture abîmée ;
- Base de loisirs : nombre considérable d'arbres tombés – arrêté municipal interdisant l'accès a été pris ;
- RD 900 : le Département demande l'intervention des agents communaux pour retirer des arbres tombés gênants sur la berne sur des parcelles communales – arrêté de circulation pris ;
- Câble électrique pend très bas au-dessus d'une route Départementale – impossible de joindre Enedis pour le signaler, une demande d'arrêté sera faite auprès du Département pour une déviation pour les camions ;

Rue de l'Ecole aux Filles : trou sur la route ;

Date prochaine séance : 19 novembre 2023 à 20h00.

Fin de la séance à 23h00.

NOM - PRENOM	SIGNATURE
HAMEL Bruno	
BEUVE Joël	

